

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME

DELIBERATION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de NOVEMBRE 2017

SEANCE du MARDI 28 NOVEMBRE 2017

MOYENS GENERAUX Finances et comptes publics

Décision Modificative n° 4 du budget 2017 (budget principal, budget annexe du site de Charade)

N° 3.14 du bordereau

**Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil départemental**

Etaient présents :

*M. Jean-Yves GOUTTEBEL, M. Alexandre POURCHON, Mme Pierrette DAFFIX-RAX,
Mme Sylvie MAISONNET, M. Gérard BETENFELD, Mme Dominique GIRON, M. Olivier CHAMBON,
Mme Elisabeth CROZET, M. Bernard SAUVADE, Mme Dominique BRIAT, Mme Colette BETHUNE,
M. Claude BOILON, Mme Martine BONY, Mme Jocelyne BOUQUET, Mme Nathalie CARDON,
M. Lionel CHAUVIN, Mme Annie CHEVALDONNÉ, M. Jean-Luc COUPAT, Mme Catherine CUZIN,
Mme Caroline DALET, Mme Nadine DÉAT, M. Antoine DESFORGES, M. Laurent DUMAS,
Mme Nicole ESBELIN, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE-LE-
GARS, M. Jacky GRAND, Mme Emilie GUEDOUAH-VALLEE, Mme Marie-Anne MARCHIS,
M. Florent MONEYRON, M. Flavien NEUVY, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PÉTEL, M. Serge PICHOT,
Mme Monique POUILLE, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Pierre RIOL,
M. Michel SAUVADE, Mme Elise SERIN, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Bernadette TROQUET.*

Absents ou excusés :

*M. Gérald COURTADON, M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, Mme Valérie BERNARD,
M. Grégory BONNET, M. Jean-Marc BOYER, M. Jean-Paul CUZIN, M. Pierre DANEL,
Mme Jeanne ESPINASSE, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M. Eric GOLD, Mme Anne-Marie MALTRAIT,
Mme Audrey MANUBY, M. Lionel MULLER, M. Jean-Philippe PERRET, Mme Anne-Marie PICARD,
M. Jean PONSONNAILLE, Mme Valérie PRUNIER, Mme Monique ROUGIER.*

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier ses articles L. 3212-1, L. 3312-1, L. 3312-2 et L. 3312-3 (adoption du budget),

Vu la délibération du Conseil général du 25 mars 2003 décidant, dans le cadre de l'instruction M52 relative à la comptabilité départementale, de voter le budget départemental par nature,

Vu les propositions concernant le projet de Décision Modificative n° 4 du budget 2017 (présentation et note complémentaire),

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

L'instruction interministérielle M52 sur la comptabilité des Départements précise que le budget du Conseil départemental est constitué d'un Budget primitif auquel s'ajoutent, s'il y a lieu, une ou plusieurs Décisions Modificatives (DM).

Celles-ci autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes étapes budgétaires et indiquent les moyens de financement correspondants.

Dans la présentation ci-après, sont successivement examinés les recettes, les dépenses et l'équilibre de cette étape budgétaire.

Des états annexes sont également joints : d'une part, une balance générale de la DM 4, et d'autre part, un état par programme et politique des autorisations de programme (AP) de dépenses et de recettes ainsi que des crédits hors AP.

CHAPITRE I – BUDGET PRINCIPAL

I - LES RECETTES

A/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont diminuées de 29 351 623,88 €.

Politique développement culturel :

Une AP de 40 000 € est créée en recettes suite à la participation de l'Etat au projet Radio Identification d'Inventaire (cf. paragraphe dépenses d'investissement) pour la Médiathèque Départementale.

Politique éducation et jeunesse :

Des recettes du fonds FEDER sont inscrites à hauteur de 1,318 M€ pour les travaux effectués dans les collèges d'Aigueperse, Lezoux et Saint-Germain-l'Herm (CP à partir de 2018).

Politique finances :

Des mouvements de remboursements de revolving ainsi que des mouvements de remboursements anticipés entraînent une baisse des dépenses et des recettes pour un même montant à hauteur de 29 528 301,75 €.

La dotation globale d'équipement ainsi que le FCTVA sont réajustés suite aux notifications d'Etat (+ 800 824 € pour la DGE et - 204 000 € pour le FCTVA).

Politique grands projets :

La signature d'un avenant au CPER (cf. délibération même session) conduit à l'inscription d'une AP de recettes supplémentaire pour le Temple de Mercure et le site de Gergovie : + 1,625 M€ (CP à partir de 2018) ainsi que le désenclavement du bassin d'Ambert (cf. délibération même session) : + 3 M€ (CP à partir de 2020).

Politique patrimoine :

La cession de la gendarmerie de Pontaurmur est décalée dans le temps (- 120 000 €).

Voirie :

Les CP 2017 sont décalés sur les années ultérieures pour les AP liées à l'avenant du Contrat de Plan et au Contrat spécial décroisement à hauteur de 268 133,40 €.

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
DEVELOPPEMENT CULTUREL		40 000,00	994,00	-1 506,00	42 500,00			-1 506,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE								
EDUCATION ET JEUNESSE	6 883,51	1 318 267,00			718 257,00	600 000,00		6 883,51
ENVIRONNEMENT			-1 760,00	2 000,00	-3 760,00			2 000,00
FINANCES	-28 931 477,75							-28 931 477,75
GRANDS PROJETS		3 000 000,00	1 625 000,00	-25 000,00	431 250,00	406 250,00	3 812 500,00	-25 000,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	-119 575,24			-20 715,00	20 715,00			-140 390,24
VOIRIE		15 000,00		-262 133,40	277 133,40			-262 133,40
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	-29 044 269,48	4 373 267,00	1 624 234,00	-307 354,40	1 486 105,40	1 006 250,00	3 812 500,00	-29 351 623,88

B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont augmentées de 16 369 592,67 €.

Politique action sociale :

Les CP 2017 du FSE sont décalés à hauteur de 1 666 666 €.

Les concours CNSA pour l'APA et la PCH sont réajustés à la hausse (+ 710 423,18 €) suite à leur notification.

S'agissant du concours CNSA pour la Conférence des Financeurs, la recette perçue en 2017 est minorée de 416 755 € du fait d'un retard dans la programmation des actions. En contrepartie, la provision constituée en 2016 est reprise en totalité (303 000 €).

La recette perçue de l'Etat pour les Mineurs Non Accompagnés est augmentée de 150 000 € suite à la forte augmentation de leur nombre.

Politique développement culturel :

Une demande de subvention a été déposée auprès du Ministère de la Culture pour un montant de 15 000 € pour l'exposition "Rouge ou noir. Céramiques antiques et contemporaines, confrontations" prévue au Musée départemental de la Céramique de Lezoux en 2018.

Politique éducation – jeunesse :

Une AE de 12 000 € est créée correspondant à la participation de la DRAC et de l'Académie à des actions d'éducation artistique.

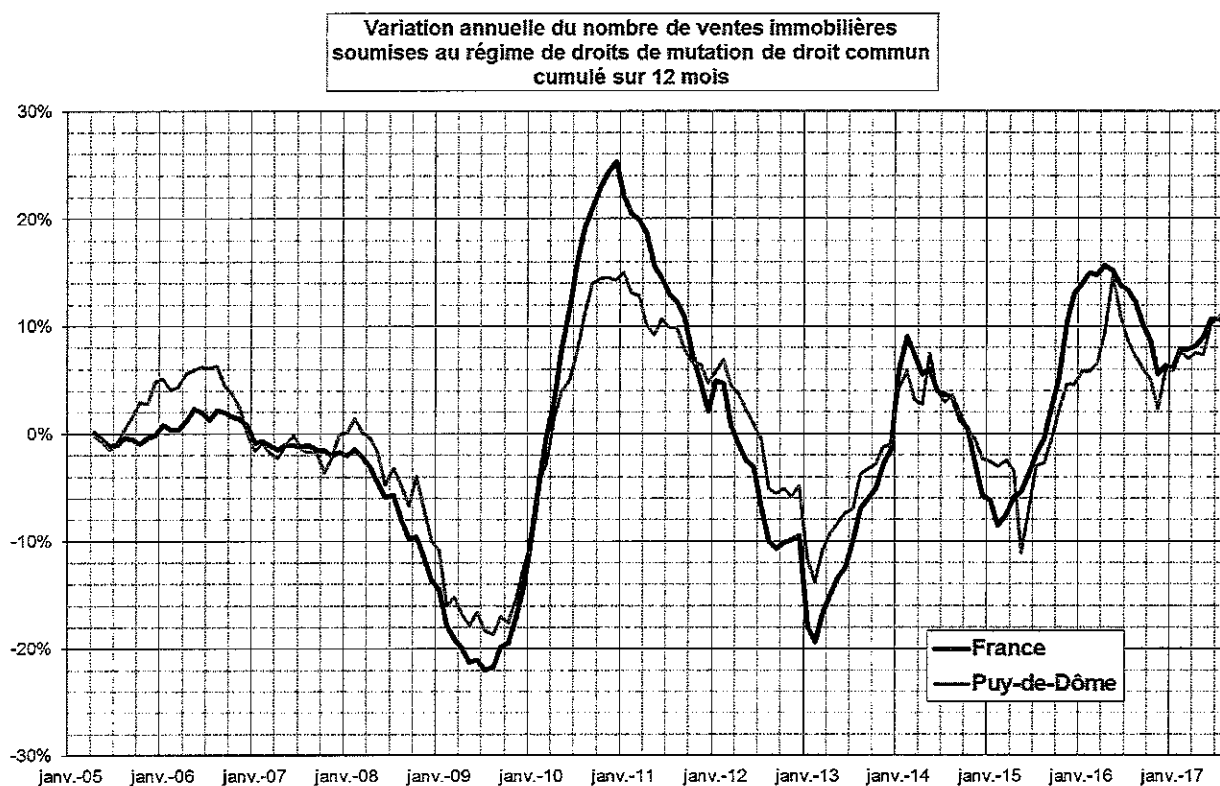
Politique informatique et moyens :

Des régularisations liées à des erreurs de facturation d'EDF et un remboursement du GIP Terana des dépenses effectués pour son compte sur le budget départemental sont inscrits à hauteur de 96 400,89 €.

Une recette au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques d'un montant de 67 442 € est inscrite. Elle contribue au financement des opérations documentaires numériques mises en œuvre dans le cadre de la labellisation "Bibliothèque numérique de référence" obtenue par la Médiathèque départementale.

Politique finances :

L'augmentation importante des recettes réelles de fonctionnement inscrites à cette Décision Modificative provient essentiellement du produit des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO). En effet, après 9 mois, les DMTO sont en hausse de plus de 20 % par rapport à 2016. Il avait été prévu, dans le cadre du projet de Budget primitif 2017, une augmentation de cette recette par rapport au Budget primitif 2016 mais cette hausse était, pour une raison prudentielle, relativement modérée. Comme en témoigne le graphique ci-dessous, le nombre de ventes immobilières soumises aux DMTO est très volatile d'une année sur l'autre, à la hausse ou à la baisse, avec surtout des variations très accentuées par rapport aux cycles économiques. Le Puy-de-Dôme connaît une évolution assez voisine de la moyenne nationale.



La conjugaison de bas taux d'intérêt à long terme, du maintien de certains dispositifs incitatifs pour les acquisitions immobilières et d'un contexte économique général plutôt favorable constitue sans doute une explication de cette embellie de 2017. Celle-ci permet au Département d'enregistrer un supplément de recettes de fonctionnement évalué à 14 millions d'euros proposé à cette Décision Modificative n° 4.

Naturellement, et on le comprend bien à l'aune du graphe ci-dessus, rien ne permet d'affirmer qu'il en sera de même en 2018.

Suite aux notifications de l'Etat, différentes recettes sont révisées à la hausse : + 1,6 M€ pour la TSCA et TIPP et + 0,28 M€ pour les compensations CVAE et TSCA.

Le FCTVA est également abondé de 300 000 €.

Politique patrimoine départemental :

La redevance d'occupation du domaine public départemental due par le GIP Terana est inscrite pour 32 131,01 €.

Politique transports :

Pour les transports scolaires, la prévision de participation des familles est ajustée à la hausse pour 350 000 € de même que les prévisions de recettes liées à la vente de tickets à 3 € et abonnements à 45 € pour les contrats de lignes interurbaines : + 110 000 €.

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIALE	788 221,18	30 000,00	-416 755,00	-401 755,00	15 000,00			386 466,18
DEVELOPPEMENT CULTUREL	15 000,00							15 000,00
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE	-32 131,01							-32 131,01
EDUCATION ET JEUNESSE		12 000,00		12 000,00				12 000,00
ENVIRONNEMENT	5 000,00		-3 527,03	-3 527,03				1 472,97
FINANCES	17 017 030,66							17 017 030,66
INFORMATIQUE ET MOYENS	163 842,89							163 842,89
INSERTION	8 717,00			-1 666 666,00	-1 159 497,50		2 826 163,50	-1 657 949,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	34 453,06							34 453,06
POLITIQUES TERRITORIALES	-11 600,00							-11 600,00
TRANSPORTS	441 006,92							441 006,92
VOIRIE								
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	18 429 540,70	42 000,00	-420 282,03	-2 059 948,03	-1 144 497,50	-	2 826 163,50	16 369 592,67

II - LES DEPENSES**A/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement sont diminuées de 42 482 669,85 €.

Des crédits de paiement 2017 sont glissés sur les années postérieures pour un montant de 10 980 156,96 €. Les principaux mouvements concernent le tourisme (- 592 210 €), l'économie (- 419 714,35 €), le développement rural et agricole (- 1 443 053,12 €), l'éducation et la jeunesse (- 3 030 951,40 €), les grands projets (- 1 092 325,38 €), le patrimoine départemental (- 2 545 900,10 €) et les politiques territoriales (- 745 954,80 €).

Politique développement culturel :

Une AP de 120 000 € est créée afin d'investir dans le projet Radio Identification d'Inventaire présenté par la Médiathèque Départementale visant à réaliser l'inventaire et le suivi régulier et économique des 300 000 documents de la médiathèque.

Politique développement du tourisme :

Les AP des fonds d'hébergement et restauration, d'ingénierie et d'intervention touristique sont réduites très sensiblement du fait de la perte de compétence du Département pour les aides aux privés (- 1 462 105 € en AP).

Politique éducation et jeunesse :

L'AP de programmation de travaux dans les collèges est abondée de 400 000 € pour financer le renforcement de l'isolation des toitures du collège "Gaspard des Montagnes" à Saint-Germain-l'Herm. Ces travaux sont éligibles à une subvention FEDER à hauteur de 600 000 € (cf. recettes d'investissement).



Politique finances :

L'inscription de - 29 528 301,75 € est liée aux mouvements décrits au paragraphe recettes investissement.

La prévision des remboursements anticipés secs est diminuée de 2 M€ et l'annuité de la dette en capital de 132 750 €.

Politique grands projets :

Une AP d'un montant de 6,5 M€ est créée pour l'opération de désenclavement du bassin d'Ambert financée en partie par l'avenant du CPER (cf. paragraphe recettes investissement et délibération même session).

Politique habitat et logement des personnes défavorisées

Une AP liée à la convention à venir avec la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) (cf. délibération de la même session) pour la contribution départementale aux mesures de protection des PPRt (Plans de Prévention des Risques technologiques pour les entreprises Samofi et Titanobel) est créée à hauteur de 57 756 € (CP à partir de 2018).

Une nouvelle AP est également proposée de 90 000 € (CP en 2018) pour financer des opérations innovantes pour le logement des personnes âgées portées par des associations et des personnes privées (cf. délibération adoptée à cette même session).

L'AP "production de logements sociaux par les bailleurs sociaux" est, quant à elle, augmentée de 484 040 € afin de financer 3 opérations innovantes à destination des personnes âgées (cf. délibérations même session).

Par ailleurs, plusieurs AP sont diminuées en compensation.

Politique transports :

Une AP de 90 000 € (CP en 2018) est créée par virement de l'AP 2016 des opérations de sécurité afin de mieux tracer sur la politique transports les travaux d'aménagements liés à l'accessibilité des arrêts de lignes interurbaines.

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIAL								
DEVELOPPEMENT CULTUREL		120 000,00	38 194,00	3 888,42	97 605,58	57 200,00		3 388,42
DEVELOPPEMENT DU TOURISME			-1 493 289,00	-592 210,00	-549 679,00	-351 400,00		-592 210,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			-61 348,05	-419 714,35	88 366,30	270 000,00		-419 714,35
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE			-111 580,21	-1 443 053,12	1 298 472,91	33 000,00		-1 443 053,12
EDUCATION ET JEUNESSE			311 948,60	-3 030 951,40	2 672 900,00	690 000,00	-20 000,00	-3 030 951,40
ENVIRONNEMENT			-158 431,48	-149 705,74	-531 741,09	523 015,35		-149 705,74
FINANCES	-31 661 051,75							-31 661 051,75
GRANDS PROJETS			6 500 000,00	-1 087 325,38	672 818,58	489 224,00	6 425 282,80	-1 087 325,38
HABITAT ET LOGEMENT		147 756,00	-245 355,28	-278 766,50	-146 199,78	63 567,50	263 799,50	-278 766,50
INFORMATIQUE ET MOYENS	-22 240,00		-24 262,80	-115 252,57	90 989,77			-137 492,57
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS			-38 000,00	-99 700,00	-438 000,00	99 700,00	400 000,00	-99 700,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL			-42 003,20	-2 545 900,10	2 503 896,90			-2 545 900,10
POLITIQUES TERRITORIALES			-260 033,26	-745 954,80	-8 942 100,00	832 898,54	8 595 123,00	-745 954,80
SPORTS			-34 366,50	-391 623,00	-242 743,50	600 000,00		-391 623,00
TRANSPORTS	-43 699,60	90 000,00		-75 000,00	165 000,00			-118 699,60
VOIRIE			-97 161,89	216 090,04	401 229,07	-364 481,00	-350 000,00	216 090,04
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-31 726 991,35	357 756,00	4 284 310,93	-10 755 678,50	-2 859 184,26	2 942 724,39	15 314 205,30	-42 482 669,85

B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont diminuées de 4 446 722,73 €.

Des crédits de paiement 2017 sont glissés sur les années postérieures pour un montant de 1 049 827,98 €. Les principaux mouvements concernent le développement rural et agricole (- 66 056 €), environnement (- 113 193,60 €), les grands projets (- 327 669,34 €), l'insertion et la lutte contre les exclusions (- 399 488 €).

Politique action sociale :

Des AE nouvelles sont créées à hauteur de 110 604 000 € correspondant à l'engagement du Département dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour l'APA versée en établissement (CCAS de Clermont), l'hébergement des personnes handicapées (CAPPa et ADAPEI) et l'hébergement enfance-famille (ALTERIS).

Une AE de 93 000 € est également prévue pour les schémas de l'enfance et des gens du voyage (cf. délibération même session).

Les dépenses liées à l'hébergement d'urgence (MNA) et à l'hébergement alternatif (lieux de vie) sont augmentées de 1,06 M€.

Au niveau des dotations globales à destination des maisons d'enfant, des inscriptions complémentaires sont demandées à hauteur de 384 400 € pour le Centre de l'Enfance et 110 000 € pour les Maisons d'enfants du département (MECS 63).

Les crédits destinés à la prise en charge de l'hébergement des personnes âgées sont augmentés de 496 090 €.

Concernant les personnes handicapés, la prévision relative à la Prestation de Compensation du Handicap est augmentée de 900 000 €, celle concernant leur hébergement de 900 000 €.

La prévision des dépenses APA est révisée à la baisse (- 3 433 500 €) eu égard à la situation actuelle des réalisations.

Au total, la politique action sociale affiche une baisse de crédits de - 104 056,09 € (y compris décalage des CP liées aux AP).

Politique éducation jeunesse :

Une nouvelle AE de 24 000 € est créée afin de développer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des collégiens. Une recette à hauteur de 12 000 € est prévue (cf. recettes de fonctionnement).

Politique finances :

Les frais financiers de l'annuité de la dette diminuent de 523 000 €.

De nouvelles provisions sont constituées et font l'objet d'une délibération adoptée lors de cette même session, à hauteur de 425 610 €, pour couvrir les risques liés aux CET, indus rSa et garanties d'emprunts.

Politique grands projets :

Une nouvelle AE de 180 000 € (CP à partir de 2018) est créée afin de relancer le marché du contrôle financier sur le Panoramique des Dômes (cf. délibération même session).

Politique habitat et logement des personnes défavorisées :

A l'instar de l'AP créée en section d'investissement, une nouvelle AE de 74 520 € (CP à partir de 2018) est créée pour les mesures de protection des PPRt afin de faire réaliser des diagnostics technologiques sur les logements concernés dans le cadre du PIG.



Politique insertion et lutte contre les exclusions :

Au regard de l'évolution des dépenses 2017, il est proposé de diminuer de 600 000 € le programme "Revenu de Solidarité Active".

Une somme de 150 000 € est nécessaire pour régulariser les paiements attendus par le CCAS de Clermont-Ferrand dans le cadre de la convention qui nous lie avec l'établissement public pour le PDI. Celui-ci est révisé à la baisse pour sa partie Fonds Départemental d'Insertion et participations aux ACI et Actions d'Insertion Sociale. Au total, 92 328 € sont désinscrits.

Les AE finançant les opérations programmées dans le cadre du FSE sont peignées à hauteur de - 829 488 €.

Politique Ressources Humaines :

La masse salariale est diminuée de 1 328 000 € compte tenu d'une part, d'une surévaluation du coût lié à la réforme du Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) en raison de la parution tardive des textes d'application de la réforme, et d'autre part, du décalage de paiement des cotisations dûes à l'URSSAF suite au contrôle, de la baisse de la contribution au Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement et des effets du changement législatif concernant le cadencement des avancements.

Politique des transports :

Le programme transport scolaire des élèves en situation de handicap est révisé à la baisse (- 239 706,87 €) au vu de l'évolution du nombre d'enfants et après réexamen des indexations des contrats.

Enfin, certaines lignes qui étaient gérées en DSP "Transdôme" ont été prises en charge par les marchés des transports scolaires et de nouveaux marchés interurbains ont été conclus permettant une nouvelle économie.

Politique voirie :

Une AE d'un montant de 50 000 € est prévue à cette Décision Modificative afin de pouvoir réaliser une étude sur la réorganisation des services routiers.

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIALE	-81 049,09	110 697 000,00	-23 007,00	-23 007,00	26 105 000,00	26 032 000,00	58 560 000,00	-104 056,09
COMMUNICATION	-1 492,00							-1 492,00
DEVELOPPEMENT CULTUREL	-6 500,00		24 500,00	-7 160,91	16 660,91	15 000,00		-13 660,91
DEVELOPPEMENT TOURISME			-9 028,00	-4 654,00	-4 374,00			-4 654,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30 586,32		-15 000,00	-15 000,00				15 586,32
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE	-970,96		-51 056,00	-66 056,00		5 000,00	10 000,00	-67 026,96
EDUCATION ET JEUNESSE	-161 352,37	24 000,00		7 000,00	17 000,00			-154 352,37
ENVIRONNEMENT	-28 000,00		-43 616,24	-113 193,60	51 577,36	18 000,00		-141 193,60
FINANCES	-612 974,56		-64 000,00	-64 000,00				-676 974,56
GRANDS PROJETS		180 000,00	-108 154,44	-327 669,34	255 200,00	45 000,00	99 314,90	-327 669,34
HABITAT ET LOGEMENT	2 982,28	74 520,00	-1 488,00	-13 888,00	49 660,00	37 260,00		-10 905,72
INFORMATIQUE	-142 635,52							-142 635,52
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	-598 932,88		-829 488,00	-399 488,00	-130 000,00	-300 000,00		-998 420,88
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	-123 560,00							-123 560,00
POLITIQUES TERRITORIALES	-7 075,00		-5 680,63	-13 680,63	8 000,00			-20 755,63
RESSOURCES HUMAINES	-1 328 000,00							-1 328 000,00
SPORTS	-6 000,00							-6 000,00
TRANSPORTS	-346 515,11		-2 030,50	-2 030,50				-348 545,61
VOIRIE	7 594,14	50 000,00			50 000,00			7 594,14
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	-3 403 894,75	111 025 520,00	-1 128 048,81	-1 042 827,98	26 418 724,27	25 852 260,00	58 669 314,90	-4 446 722,73



III – LES DEPENSES PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2018

Les AP/AE de dépenses ci-après permettront l'engagement des crédits avant le vote du prochain projet de Budget primitif. Toutes ces AP/AE ne comportent aucun crédit de paiement sur l'année 2017. Ces inscriptions n'ont donc aucune incidence sur le budget 2017.

A - LA SECTION D' INVESTISSEMENT

Politique/Programme	AP nouvelle	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP
		2018	2019	2020	2021	
DEVELOPPEMENT CULTUREL <i>Fonds documentaire-Médiathèque</i>	80 000,00	80 000,00				80 000,00
EDUCATION ET JEUNESSE <i>Collèges : grosses opérations, réparations et travaux urgents 2018, équipements cuisine.</i>	1 160 000,00	1 160 000,00				1 160 000,00
INFORMATIQUE ET MOYENS <i>Infrastructure informatique et téléphonique, achats bureautiques</i>	60 000,00	60 000,00				60 000,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL <i>Bâtiments départementaux : travaux urgents</i>	41 000,00	41 000,00				41 000,00
VOIRIE <i>Grosses réparations voirie</i>	200 000,00	100 000,00	100 000,00			200 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 541 000,00	1 441 000,00	100 000,00			1 541 000,00

B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Politique	AE nouvelle	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP
		2018	2019	2020	2021	
DEVELOPPEMENT DU TOURISME <i>Entretien chemin de randonnées/actions touristiques-conception et édition de documents</i>	85 000,00	55 000,00	30 000,00			85 000,00
GRANDS PROJETS <i>Animation site du Puy-de-Dôme</i>	108 000,00	85 000,00	23 000,00			108 000,00
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS <i>Programme FSE 2014-2020</i>	150 000,00	150 000,00				150 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	343 000,00	290 000,00	53 000,00			343 000,00

L'ÉQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 4

En section de fonctionnement, l'autofinancement est augmenté de 20 816 315,40 €.

En investissement, une hausse de 13 131 045,97 € est enregistrée, ce qui permet de baisser l'emprunt de 33 947 361,37 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	-4 446 722,73	16 369 592,67
	HAUSSE DE L'AUTOFINANCEMENT	
	20 816 315,40	

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	-42 482 669,85	-29 351 623,88
	EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
	13 131 045,97	
	HAUSSE DE L'AUTOFINANCEMENT	
	20 816 315,40	
	BAISSE DE L'EMPRUNT VOTÉ	
	-33 947 361,37	

CHAPITRE 2 : BUDGET DU SITE DE CHARADE

I - LES RECETTES :

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont diminuées de 3 710 €.

Politique informatique et moyens :

L'inscription relative au dégrèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est diminuée de 3 710 €.

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total (3= 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020	
INFORMATIQUE ET MOYENS	-3 710,00							-3 710,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	-3 710,00	-	-	-	-	-	-	-3 710,00

II - LES DEPENSES

A - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont diminuées de 3 173 €.

Politique informatique et moyens :

La prévision est diminuée de 3 173 € au profit de la section de fonctionnement (maintenance téléphonique).

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total (3=1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020	
INFORMATIQUE ET MOYENS	-3 173,00							-3 173,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-3 173,00							-3 173,00

B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de 12 629,42 €.

Politique développement économique :

Un montant de 7 202 € est inscrit pour l'achat de prestations de service ainsi que 3000 € au titre des actions de communication.

Les CP 2018 liés à l'AP "assistance commerciale" sont décalés sur 2017 à hauteur de 3 026 €.

Politique informatique et moyens :

La maintenance téléphonique est abondée de 3 173 € mais la prévision globale du programme est diminuée de 1 708,58 € en raison d'ajustements de dépenses de chauffage et de frais d'entretien.

Politique ressources humaines :

Des ajustements sont effectués sur la masse salariale et les frais déplacement à hauteur de 1 100 €.

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total (3=1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10 202,00			3 026,00	-3 026,00			13 228,00
FINANCES	10,00							10,00
INFORMATIQUE ET MOYENS	-1 708,58							-1 708,58
RESSOURCES HUMAINES	1 100,00							1 100,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	9 603,42			3 026,00	-3 026,00			12 629,42

L'ÉQUILIBRE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 4 – SITE DE CHARADE

En fonctionnement, le besoin de financement avant subvention d'équilibre se monte à 16 339,42 €. L'excédent de financement de l'investissement s'élevant à 3173 €, il convient donc d'augmenter la subvention versée par le budget principal de 13 166,42 €. Après le vote de la DM 4, celle-ci se montera donc à 254 548,34 € (256 712,56 € au BP – 13 830,64 € à la DM 1 – 1 500 € à la DM 3).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	12 629,42	-3 710,00
	BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT (avant ajustement de la subvention d'équilibre)	
	-16 339,42	
HAUSSE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE		
13 166,42		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	-3 173,00	0,00
	EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
	3 173,00	
	BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT	
-3 173,00		

Sur proposition du Vice-Président délégué du Conseil départemental en charge des moyens généraux et du Rapporteur Général du Budget,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés, les Conseillers départementaux du groupe d'Union des Républicains, ceux du groupe Front de Gauche-Gauche Citoyenne et ceux du groupe Divers Gauche 63 s'étant abstenus,

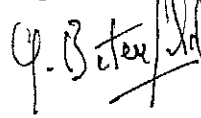
- **d'adopter** la Décision Modificative n° 4 du budget 2017, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe à la présente délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Cette Décision Modificative s'équilibre, pour le budget principal et pour le budget annexe du site de Charade, en mouvements budgétaires, à la somme de - 30 881 094,68 €.

- Le budget principal s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de 16 369 592,67 € et en section d'investissement à la somme de - 47 256 970,77 €, soit au total une somme de - 30 887 378,10 €.
- Le budget annexe du site de Charade s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de 9 456,42 € et en section d'investissement à la somme de - 3 173,00 €, soit au total une somme 6 283,42 €.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Gérard BETENFELD
Claude BOILON

Par délégation du Président,
le Vice-Président du Conseil
départemental



Gérard BETENFELD

le Rapporteur Général
du Budget,



Claude BOILON

ANNEXES

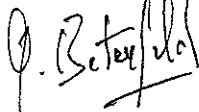
Décision Modificative n° 4 du budget 2017

- Document chiffré voté

- Arrêté des signatures

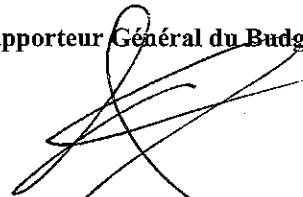
**Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil départemental du 28 novembre 2017**

**Par délégation du Président,
le Vice-Président du Conseil départemental,**



Gérard BETENFELD

le Rapporteur Général du Budget,



Claude BOILON

Accusé de réception préfecture



Imprimer



Envoyer

Objet de l'acte : Délibération DM4 2017 Budget principal du CD

Date de transmission de l'acte : 13/12/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2017

Numéro de l'acte : 17_03542 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 063-226300010-20171128-17_03542-DE

Date de décision : 28/11/2017

Acte transmis par : Pierre JARSAILLON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires